

Auto-certification en cas de changement de domicile fiscal du preneur d'assurance

Nom et prénom

Numéro de la police

Nouveau domicile fiscal

Rue N° Boîte

Code postal Commune Pays

Le "domicile fiscal" se réfère au lieu où vous êtes contribuable illimité. La règle suivante s'applique: votre résidence principale est également votre domicile fiscal. (Une maison de vacances dans un autre pays n'entraîne qu'un assujettissement à l'impôt limité et n'est donc pas pertinente dans ce contexte. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'il y aura un domicile fiscal dans plus d'un pays.)

Le nouveau domicile fiscal n'est pas situé en Belgique

Si votre nouveau domicile fiscal n'est pas situé en Belgique, veuillez noter ci-après votre numéro d'identification fiscale du pays où votre nouveau domicile fiscal est situé:

Pays numéro d'identification fiscale pas disponible*

*Veuillez mentionner ici la raison pour laquelle le numéro d'identification n'est pas disponible:

.....
.....

Nom et signature(*)

Date: / /

(*) S'il s'agit d'une entreprise, c'est (ce sont) le(s) nom(s) et la (les) signature(s) des personnes ayant pouvoir de représentation.